



MUNICIPALITE DE LA PRAZ
Rte de Juriens 1
1148 La Praz
Tél. : 024 453 15 87 – 079 936 87 19
E-mail : greffe@lapraz.ch

Au Conseil général de La Praz

La Praz, le 1er novembre 2021

Préavis municipal relatif au budget 2022 – No 06/2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Se conformant au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous soumet, pour approbation, le projet de budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2022. Le budget a été soumis à la Commission de gestion et finances pour étude et rapport.

2. Finances

Le budget élaboré sur la base des comptes et budget des années précédentes, des budgets des associations intercommunales, des travaux d'entretien urgents et des renseignements communiqués par les instances de l'Etat, appelle les commentaires suivants :

- **18 – Transports publics** : Hausse due à la perte Covid-19 ; renouvellement et entretien du matériel roulant :
 - Compte 118.571.70 : CHF 9'421.75 (+ CHF 2'044.65 par rapport au budget 2021)

- **21 – Impôts** : Les simulations fiscales font apparaître une légère augmentation des impôts sur le revenu, tandis que ceux sur la fortune devrait rester stable. Selon le nouvel arrêté d'imposition 2021-2026, l'impôt personnel fixe a été aboli et l'impôt foncier porté à CHF 1.00 :
 - Compte 210.400.10 - Impôt revenu : CHF 293'000.00 (+CHF 13'000.00 par rapport au budget 2021)
 - Compte 210.400.50 - Impôt personnel fixe CHF 0.00
 - Compte 210.402.00 - Impôt foncier : CHF 28'000.00 (+CHF 4'000.00 par rapport au budget 2021).

- **22 – Fonds de péréquation** : Les simulations basées sur les acomptes d'impôts 2021 font apparaître une légère baisse de charge en notre faveur, tandis que les revenus péréquatifs directs restent stables :
 - Compte 220.352.00 : CHF 82'597.00 (-CHF 6'183.00 par rapport au budget 2021)
- **32 - Forêts** : Le marché du bois suisse étant sollicité par un manque de matière sur le marché, 1'200 m³ sont prévus d'être commercialisés, contre 800 m³ en 2021 :
 - Compte 320.314.00 - Entretien : CHF 89'900.00 (+CHF 12'400.00 par rapport au budget 2021)
 - Compte 320.435.00 - Vente de bois : CHF 78'150.00 (+CHF 30'000.00 par rapport au budget 2021)

Un montant de CHF 30'000.00 pour la réfection du chemin du refuge a été porté au compte 320.314.20. Pour ces travaux, une subvention de CHF 21'000.00 est percevable (compte 320.451.00). Le solde à la charge de notre commune se monte donc à CHF 9'000.00. A relever qu'une partie de ces travaux auraient dû être effectués en 2021 mais ont été reportés en 2022.

- **35 – Bâtiments** : Compte tenu de l'augmentation actuelle des prix du marché de l'énergie, un montant de CHF 18'000.00 a été attribué au compte 350.312.00 ; Electricité et combustible (+CHF 7'000.00 par rapport au budget 2021).

Un contrôle des toits de l'Ancien Collège et du Refuge est prévu en 2022, ainsi que, toujours pour le Refuge, le tubage de la cheminée et une étude pour la pose de toilettes sèches :

- Compte 350.314.00 : CHF 13'000.00 (+CHF 3'000.00 par rapport au budget 2021).
- **43 – Routes** : Des travaux d'entretien sont prévus sur le DP 16, parallèle à la Route de Moiry, ainsi que sur le chemin agricole DP 28.
 - Compte 430.314.00 : CHF 45'000.00 (+CHF 30'000.00 par rapport au budget 2021).
- **50 – Participation scolaire AscoVaBaNo** : Globalement les charges de l'Association restent stables (+0,0%), malgré une augmentation du nombre d'élèves de 4,4%. La diminution du coût par élève qui en résulte, s'explique principalement par une réduction des coûts de transports, grâce à une prise en charge financière complète par les bassins de transport de la récente doublure via la ligne « Croy-Romainmôtier-Vaulion ». Les coûts à charge de notre commune sont en revanche en augmentation, liés à l'accroissement important du nombre d'élèves :
 - Compte 510.352.00 : CHF 71'215.00 (+CHF 11'035.00 par rapport au budget 2021).
- **72 – Participation à la cohésion sociale** : Selon l'accord passé entre le Canton et l'UCV, la participation des communes est diminuée de CHF 60 millions :
 - Compte 720.351.00 : CHF 75'347.00 (-CHF 23'218.00 par rapport au budget 2021).

- **72 – Participation AJOVAL Réseau enfance Orbe-La Vallée** : Le réseau d'accueil de jour voit ses charges augmenter significativement par rapport à 2020 (+ CHF 550'000.00), principalement pour les raisons suivantes :
 - La fin de prélèvements sur fond de réserve dès 2022 (+ CHF 295'000.00)
 - La reprise d'une structure d'accueil et la création de nouvelles places (+CHF 120'000.00)
 - La résiliation d'une convention de subventionnement par une entreprise (CHF 100'000.00)

Notre contribution communale est directement impactée par les éléments précités :
Compte 720.352.30 CHF 35'701.00 (+CHF 10'051.00 par rapport au budget 2021).

- **81 - Service des eaux** : Les travaux d'entretien du captage de la Diaz, qui n'ont pas pu être réalisés en 2021, sont reportés sur le budget 2022, tandis qu'un montant de CHF 10'000.00 est prévu pour des réparations sur le réseau :
 - Compte 810.314.00 - Entretien : CHF 25'000.00 (+CHF 5'000.00 par rapport au budget 2021)
 - Compte 810.480.00 - Prélèvement sur fond de réserve : CHF 5'000.00

Les intérêts sur l'investissement de CHF 140'000.00 (PDDE) dès le 01.07.2021 sont reportés au compte 810.390.00. Il est à noter que cet investissement ne sera amorti comptablement qu'à partir de 2023, lorsque les travaux devraient débuter :

- Compte 810.390.00 Imputations internes eaux CHF 1'830.80 (+CHF 1'313.13 par rapport au budget 2021).

Les charges totales du budget de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à CHF 886'850.45 contre un total des revenus de CHF 837'424.68. Il en résulte donc un excédent de charges de CHF 49'425.77.

Cette année encore, la Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

3. Conclusions

La Municipalité a adopté ce projet de budget pour l'année 2022 lors de sa séance du 1^{er} novembre 2021 et invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA PRAZ

- vu le préavis municipal No 06/2021-2026,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2022 tel que présenté avec un excédent de charges de CHF 49'425.77.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Marc Zimmermann



La Secrétaire



Christelle Bally Tharin

Décision du conseil général

Adopté / Refusé par le conseil général le 15.12.2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président



Jean Chevalier



La Secrétaire



Faten Ben Messaoud